

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vus les résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées le 6 décembre 2018 pour les catégories A et B et C ;

Vu la liste déposée par le syndicat CFDT au scrutin du 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté départemental du 29 mars 2022 portant composition des représentants du personnel à la Commission administrative paritaire ;

Vu la démission de Madame Annick BONTE membre titulaire du groupe hiérarchique 6 au 20 juin 2022 au titre du syndicat CFDT ;

Vu la mise à la retraite de Monsieur Michel DUTOIT membre suppléant du groupe hiérarchique 6 au 1^{er} juillet 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1. La Commission administrative paritaire de catégorie A est représentée, pour ce qui concerne les représentants du personnel, ainsi qu'il suit :

Groupe Hiérarchique 6 :

Statut	Nom	Prénom	Grade détenu lors des élections	Syndicat
<i>Titulaires</i>	GODON	Catherine	Directeur territorial	CFDT
	DOLPHIN	Freddy	Directeur territorial	CFE-CGC
	BLANCKAERT	Claire	Médecin hors classe	UNSA
<i>Suppléants</i>	DUCERF	Céline	Pharmacien hors classe	CFDT
	DOZIER	Caroline	Directeur territorial	UNSA

Groupe Hiérarchique 5 :

Statut	Nom	Prénom	Grade détenu lors des élections	Syndicat
<i>Titulaires</i>	LAGACHE	Laurence	Assistant socio-éducatif principal	SUD
	DEMOLIN	Véronique	Assistant socio-éducatif principal	SUD
	BENFIALA	Ali	Attaché principal	SUD
	LEPOUTRE	Virginie	Assistant socio-éducatif principal	CFDT
	DEBRABANT	Philippe	Attaché principal	CFTC

<i>Suppléants</i>	SOULIGNAC	Blandine	Psychologue hors classe	SUD
	DUCLOY	Nadège	Assistant socio-éducatif principal	SUD
	KERROS	Arlima	Attaché territorial	SUD
	DURBISE	Sonia	Infirmier en soins généraux hors classe	CFDT
	OLIVIER	Julie	Assistant socio-éducatif principal	CFTC

ARTICLE 2. La Commission administrative paritaire de catégorie B est représentée, pour ce qui concerne les représentants du personnel, ainsi qu'il suit :

Groupe Hiérarchique 4 :

Statut	Nom	Prénom	Grade détenu lors des élections	Syndicat
<i>Titulaires</i>	CARETTE	Isabelle	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	CFDT
	ATSAMNIA	Mohamed	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	CFTC
	CUSTOZA	Delphine	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	CFTC
	PODGORSKI	Séverine	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	SUD
	AOURAGH	Hafid	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	CGT

<i>Suppléants</i>	DESCHODT	Grégory	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	CFDT
	DHALLUIN	Véronique	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	CFTC
	GACI	Nadia	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	CFTC
	GREMEZ	Véronique	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	SUD
	DEMORY	Vincent	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	CGT

Groupe Hiérarchique 3 :

Statut	Nom	Prénom	Grade détenu lors des élections	Syndicat
<i>Titulaires</i>	TURQUIN	Floriane	Rédacteur	CFDT
	AERNOUT	Murielle	Rédacteur	UNSA
	TOURBEZ	Cédric	Rédacteur	SUD

<i>Suppléants</i>	MOULIN	Hubert	Technicien	CFDT
	BLANQUART	Marie-Paule	Rédacteur	UNSA
	DEPIL	David	Rédacteur	SUD

ARTICLE 3. La Commission administrative paritaire de catégorie C est représentée, pour ce qui concerne les représentants du personnel, ainsi qu'il suit :

Groupe Hiérarchique 2 :

Statut	Nom	Prénom	Grade détenu lors des élections	Syndicat
<i>Titulaires</i>	STRUBBE	Julie	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	CFDT
	DUCHATEAU	Thierry	Adjoint technique principal de 1ère classe	CFDT
	DEQUIDT	Philippe	Adjoint technique principal de 1ère classe	CFDT
	RISCHEBOURG	Jean-Jacques	Adjoint technique principal de 2ème classe	CGT
	TAIBI	Nathalie	Adjoint administratif principal de 2ème classe	SUD

<i>Suppléants</i>	BOURLEAU	Frédéric	Adjoint administratif principal de 2ème classe	CFDT
	VANDERBRUGGEN	Maryse	Adjoint administratif principal de 2ème classe	CFDT
	OMERANI	Malika	Adjoint administratif principal de 2ème classe	CFDT
	LEPEZ	Nathalie	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	CGT
	GEORGE	Annette	Adjoint technique principal de 1ère classe	SUD

Groupe Hiérarchique 1 :

Statut	Nom	Prénom	Grade détenu lors des élections	Syndicat
<i>Titulaires</i>	HASDENTEUFFEUL	Laurent	Adjoint technique	CGT
	CARPENTIER	Audrey	Adjoint administratif	CFTC
	DEREGNAUCOURT	Jean-François	Adjoint technique	UNSA

<i>Suppléants</i>	SABIN	Philippe	Adjoint administratif	Sans étiquette
	KHADER	Sofiane	Adjoint technique	CFTC
	POLLET	Quentin	Adjoint technique	UNSA

ARTICLE 4. Monsieur Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5. Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet départemental lenord.fr et notifié à chacun des membres du Comité technique.

Fait à Lille le 21 novembre 2022

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20221121-221121H16134H1-AR

Date de réception en préfecture le : 25 novembre 2022

Affiché le : 25 novembre 2022

